



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande siège à huis clos en séance ordinaire ce 5 juillet 2021 à 20 :00 heures à la salle municipale, au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande tout en respectant la distanciation sociale (distance physique de 2 mètres entre les personnes).

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Mélissa Turgeon.

Sont présents aux délibérations Madame la conseillère et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|------------------|--------------------|
| 1- | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- | 6- Claude Blais |

Madame Jessika Lacombe, mairesse est absente.
Monsieur Rock Côté, conseiller est absent.

Assiste également à la séance, Mme Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

NO-2021-07-099 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 juillet 2021 tel que lu par Madame Mélissa Turgeon, mairesse suppléante et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes

3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Fermeture du bureau municipal pour les vacances
5. Protocole d'entente 2021-2023 pour le service de bibliothèque
6. Scène mobile- Entente de partage avec d'autres municipalités
7. Refonte de notre site web
8. Déneigement du stationnement municipal et de la station de pompage pour la saison 2021-2022
9. Déneigement et sablage des portes de l'édifice municipal et du chalet des sports 2021-2022
10. Appui à la Municipalité de Saint-Fortunat
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de question (s)
14. Levée de la séance

ADOPTÉE

NO-2021-07-100

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 juin 21 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2021-07-101

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois

de juin 2021 totalisant 204 274,04\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 22 à 25, totalisant 9 755,72\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	1 640.08\$
Police	18 532,00\$
Voirie	25 789,19\$
Eau potable	879.53\$
Déchets domestique	5 923.00\$
Terrain de jeux	122.59\$
Panneau nouveaux arrivants	
Et enseignes Politique familiale	420.00\$
Entretien sentiers	245.86\$
Remboursement subvention RIRL	142 576,00\$.
Remises gouvernementales	4 978,48\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois de juin 2021.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse suppléante, Madame Mélissa Turgeon, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2021-07-102 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
POUR LES VACANCES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR PATRICIA DUBOIS
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période de vacances soit du 11 juillet au 31 juillet 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

**NO-2021-07-103 PROTOCOLE D'ENTENTE
2021-2023 POUR LE SERVICE DE
BILBIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Jessika Lacombe, mairesse et Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente entre le Cegep de Thetford et la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande pour l'accès à toutes les succursales du réseau des bibliothèques publiques de Thetford et acceptent les frais liés par cette entente.

Le réseau des bibliothèques de Thetford comprend la Bibliothèque de la Polyvalente de Black Lake, la Bibliothèque du Cegep, la Bibliothèque l'Hiboucou et la Bibliothèque de l'Amitié. Tous les citoyens de la Municipalité qui souhaiteront devenir membres pourront le faire gratuitement.

La durée de l'entente est de deux (2) années soit, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023. Le coût du programme est maintenant fixé à 3,88\$ par habitant, soit 412 habitants pour un montant à verser de 1 598.56\$. La somme de ces montants est payable en deux versements :

- 31 août 2021 : 50% du montant
- 31 janvier 2022 : 50% du montant

ADOPTÉE

NO-2021-07-104

**SCÈNE MOBILE- ENTENTE DE
PARTAGE AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et les municipalités de Saint-Julien, Saint-Fortunat, Saint-Adrien-d'Irlande et Paroisse de Disraeli désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'équipement (une scène mobile);

En conséquence, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit;

Article 1- Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'équipement (une scène mobile) avec les municipalités de Saint-Julien, Saint-Fortunat, Saint-Adrien-d'Irlande et Paroisse de Disraeli. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Article 2- La mairesse et la secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite entente.

ADOPTÉE

NO-2021-07-105

REFONTE DE NOTRE SITE WEB

Considérant que l'on doit maintenir la sécurité de notre site web;

Considérant qu'après plus de 10 ans en fonction, notre site web a atteint sa durée de vie maximale;

Considérant la croissance de l'industrie des appareils mobiles (tablette numérique, téléphone intelligent) la nouvelle version s'adapte visuellement à chaque plateforme et plus fonctionnel;

En conséquence, il est proposé par PATRICIA DUBOIS, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Weblex Design Inc. afin de procéder à la refonte de notre site web au montant de 1 729.68\$ taxes incluses selon le devis budgétaire présenté.

ADOPTÉE

NO-2021-07-106

**DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT
MUNICIPAL ET DE LA STATION DE
POMPAGE POUR LA SAISON 2021-2022**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur André Morin effectue le déneigement du stationnement municipal (édifice municipal et chalet des sports ») pour la saison 2021-2022 au montant de 3 575,00\$ plus taxes.

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur André Morin effectue le déneigement de la cour de la station de pompage pour la saison 2021-2022 au montant de 1 375\$ plus taxes.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en deux (2) versements soit le 1^{er} novembre 2021 et 1^{er} avril 2022.

Monsieur André Morin ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement dudit stationnement, de ladite cour de la station de pompage, à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-07-107

**DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES
PORTES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DU
CHALET DES SPORTS 2021-2022**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Monsieur Daniel Bouffard effectue le déneigement et le sablage des portes de l'édifice municipal et du chalet des sports pour la saison 2021-2022 selon l'entente intervenue avec le conseil municipal.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps.

Monsieur Daniel Bouffard ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner ce travail, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-07-108

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FORTUNAT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la municipalité de Saint-Fortunat adresse une demande au gouvernement du Québec pour un programme d'aide financière et mettre en place rapidement une compensation pour l'explosion des coûts de réalisation des travaux publics municipaux en raison de la présence d'amiante;

Attendu qu'une copie de cette résolution soit acheminée à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, M. François Jacques, député de Mégantic;

En conséquence, le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie la Municipalité de Saint-Fortunat dans la démarche d'une demande d'un programme d'aide financière pour compenser l'explosion des coûts de réalisation des travaux publics municipaux en raison de la présence de l'amiante.

ADOPTÉE

NO-2021-07-109

CORRESPONDANCE

Covid-19

NO-2021-07-110

VARIA

Aucun

NO-2021-07-111

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

Vu l'obligation prévue par l'arrêté ministériel obligeant la publication sur notre site internet d'un enregistrement audio de la séance au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone.

NO-2021-07-112

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 27.

ADOPTÉE

Méissa Turgeon
Mairesse suppléante

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.